



DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES/SERVICE DES MARCHES

DECISION n° 782 /19/DG/CNPS DU 25 JUN 2019

portant attribution de l'Appel d'Offres National Ouvert n° 023/AONO/CNPS/DG/CIPM/19 du 08 mai 2019 relatif à l'aménagement et l'équipement de deux (02) salles d'archives pour les centres de prévoyance sociale de Bertoua et Bafoussam en deux (02) lots indépendants.

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE SOCIALE

- VU le Traité instituant une Conférence Inter africaine de la Prévoyance sociale du 21 septembre 1993, ratifié par décret n°95/136 du 24 juillet 1995 ;
- VU l'Ordonnance n°73/17 du 22 mai 1973 portant organisation de la prévoyance sociale, modifiée par la loi n°84/006 du 04 juillet 1984 ;
- VU le Décret n° 2018/354 du 07 juin 2018 portant réorganisation et fonctionnement de la Caisse nationale de Prévoyance sociale ;
- VU le Décret n° 2008/129 du 07 avril 2008 portant nomination du Directeur Général de la Caisse nationale de Prévoyance sociale ;
- VU le Décret n°2017/566 du 13 novembre 2017 portant nomination du Président du Conseil d'Administration de la Caisse nationale de Prévoyance sociale ;
- VU la Résolution n°045/18/PCA du 12 juillet 2018 fixant les modalités de passation des marchés à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- VU l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert n° 023/AONO/CNPS/DG/CIPM/19 du 08 mai 2019 ;
- VU le Procès-verbal des travaux de la CIPM de la CNPS en sa session du 10 juin 2019.

DECIDE :

Article 1er.- L'entreprise ETS MICHAEL est déclaré attributaire des deux (02) lots de l'Appel d'Offres ci-dessus visé suivant tableau ci-après :

Lot	Attributaire	Montant HTT	Lieu d'exécution	Délai d'exécution
1	Ets MICHAEL B.P 3943 Yaoundé Tel : 699 73 24 66	23 940 432	Bertoua	06 mois
2		24 087 626	Bafoussam	06 mois

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Ampliation :

- PCA/CNPS
- ARMP ;
- P/CIPM
- Affichage ;
- Archives.

